

COMMENT LES BANQUES CANADIENNES PEUVENT-ELLES SOUTENIR LES VICTIMES DE VIOLENCE ÉCONOMIQUE ?

Pour les victimes de violence familiale et de traite des êtres humains, les institutions financières peuvent constituer la première ligne de défense. Il arrive souvent qu'en plongeant dans les dossiers financiers de leurs clients, les employés de ces institutions soient les premiers à déceler les signaux d'alarme indiquant qu'ils se trouvent en face d'une victime survivante en difficulté ou d'une personne âgée maltraitée. La violence économique peut prendre différentes formes : priver la victime d'informations et de droit de décision concernant les finances familiales, lui interdire l'accès à un compte bancaire, ou encore restreindre sévèrement ses choix d'achat. Les victimes se retrouvent dans un état de dépendance financière où faute d'argent, elles peuvent manquer de nourriture, de soins pour leurs enfants, de produits hygiéniques ou de moyens pour payer des services essentiels. Les femmes peuvent être contraintes de justifier la moindre dépense par des reçus ou de rembourser des dettes accumulées par leur partenaire. Après la rupture, la violence financière et économique se manifeste souvent par la rétention et la manipulation des comptes bancaires, des cartes et des paiements de crédit, ainsi que des droits à une pension alimentaire pour les enfants.

QU'EST-CE QUE LA MALTRAITANCE ÉCONOMIQUE ?

(Voir les pages 4 à 6 pour une liste exhaustive des tactiques de maltraitance économique)

Les comportements visant à contrôler la capacité d'une personne à obtenir, à utiliser et à conserver des ressources menacent sa sécurité économique et son indépendance. Ils consistent plus particulièrement à entraver les efforts de la victime de renforcer ses finances en l'empêchant de parler avec des représentants de la banque lorsqu'elle souhaite conclure un accord de crédit ou de débit; en lui interdisant d'avoir des comptes à son nom ou en la forçant à mettre son nom sur des comptes dans le but de détruire sa solvabilité.

La violence économique touche les personnes de tous les milieux, quel que soit leur niveau de revenu et d'éducation. Toutefois, les femmes issues de groupes marginalisés, notamment les nouvelles arrivantes, les réfugiées, les femmes racisées et les femmes

¹ Adams, Adrienne E., Cris M. Sullivan, Deborah Bybee, and Megan R. Greeson. "Development of the Scale of Economic Abuse." *Violence against women* 14, no. 5 (2008): 563–588.



Si vous souhaitez orienter vos clientes vers des ressources supplémentaires sur la maltraitance économique, elles pourront télécharger l'application mobile du CCFWE, appelée STEAR, dans l'Apple Store et Google Play à partir du mois de juin 2023.

Vos clientes peuvent également visiter le site Web ccfwe.org > Vos outils.

autochtones y sont plus exposées en raison d'autres facteurs systémiques comme la pauvreté ou l'accès limité aux services sociaux et aux systèmes de soutien. Elles sont plus à risque de devenir victimes de pratiques abusives lorsque, pour accéder à des ressources financières à l'insu de leur partenaire violent, elles recourent au prêt sur salaire ou aux services d'encaissement de chèques.

SIGNES PERMETTANT DE RECONNAÎTRE LES VICTIMES DE VIOLENCE ÉCONOMIQUE OU DE TRAITE DES PERSONNES



Un partenaire répond à la place de l'autre sans raison valable.



Un partenaire intervient dans le choix de NIP de l'autre.



L'un des partenaires semble pressé de terminer la conversation.



Toutes les transactions effectuées dans le compte commun semblent provenir d'une seule des cartes qui y sont associées.



La personne est toujours accompagnée par quelqu'un.



La personne agit comme si elle suivait des instructions ou parle comme si elle récitait un texte.



Accompagnement et contrôle d'une autre personne effectuant des dépôts en espèces.



La personne ne prend pas ses rendez-vous elle-même (semble ne pas contrôler son emploi du temps).



Anomalies soudaines dans l'activité du compte.



COMMENT RÉAGIR SI VOUS PENSEZ QU'UNE DE VOS CLIENTES EST VICTIME DE VIOLENCE ÉCONOMIQUE?



Parler à la personne concernée seule, sans lancer d'alerte. Si possible, trouvez un moyen de parler à la personne seule tout en évitant de susciter la méfiance de son partenaire, par exemple en prétextant une vérification d'adresse ou le besoin d'une signature.



Faire preuve d'empathie: s'assurer d'écouter activement la victime et d'être attentif aux signes et aux signaux d'alarme. Soyez sensible aux problèmes auxquels elle est confrontée, car la violence a de multiples répercussions, y compris celle de contraindre la victime à demeurer dans la relation de maltraitance.



Maintenir la confidentialité: pour une victime survivante, le maintien de la confidentialité est primordial. Si vous parlez au téléphone, assurez-vous que les clients autour ne peuvent pas entendre votre conversation. Il peut s'agir d'une victime survivante qui a fui une relation abusive. Or, les personnes maltraitantes utilisent souvent les adresses des banques et les heures et les lieux indiqués sur les relevés de transaction pour tenter de localiser les victimes survivantes. Si une cliente vous confie qu'elle subit de la violence, veillez à ce que ses adresses, ses numéros de téléphone et ses transactions bancaires ne soient pas communiqués à son ex-partenaire.



Prendre des notes détaillées sur les abus potentiels dans le compte et se renseigner sur la politique de l'institution en matière d'abus financiers : discutez avec la direction de la situation de votre cliente, de vos préoccupations et des notes à mettre à son dossier. Demandez si vous disposez d'une politique ou d'un spécialiste en matière d'abus financiers.

Si votre direction accepte d'orienter la cliente vers d'autres services d'aide aux victimes survivantes, vous en trouverez la liste complète ici : <https://ccfwe.org/find-help-across-canada/>



Veillez à prendre soin de votre propre bien-être psychologique, car la confrontation à de telles situations peut être dérangeante et traumatisante. Parlez-en à un collègue ou à une responsable au travail, ou encore à une personne de votre cercle d'amis si vous vous sentez à l'aise, tout en protégeant la confidentialité de la cliente.

LE SOUTIEN DES CONSEILLERS BANCAIRES : UNE PRIORITÉ

Dans la mesure où les partenaires maltraitants surveillent et souvent épuisent le compte bancaire de la victime survivante, cette dernière doit avoir accès à un compte bancaire sûr et protégé. Sans un compte ou des services bancaires pour promouvoir leur autonomie, de nombreuses victimes de violence se voient contraintes de cacher de l'argent liquide dans leur maison pour économiser.



CINQ FAÇONS POUR LE SECTEUR BANCAIRE DE CONTRIBUER À PROTÉGER LES VICTIMES

Le CCFWE a élaboré une liste complète de mesures pour lutter contre la maltraitance économique en collaboration avec des partenaires canadiens et internationaux et des experts en matière de violence entre partenaires intimes (VPI), d'autonomisation économique, de finances, de santé mentale et de droit de la famille. En mettant en œuvre les mesures suivantes, votre établissement peut contribuer à protéger les victimes de VPI et de maltraitance économique et à les aider à devenir financièrement indépendantes. S'inspirant en partie du Code de conduite canadien pour la prestation de services bancaires aux aînés, le CCFWE recommande entre autres les mesures suivantes :

1. Élaborer un code de pratiques pour la protection des victimes survivantes de violence économique :
 - a) Mettre en place des politiques visant à protéger la vie privée des victimes de violence familiale;
 - b) Adapter les comptes et les services personnels et professionnels à la situation des victimes survivantes;
 - c) En collaboration avec le CCFWE et les organismes de lutte contre la violence familiale, former le personnel à reconnaître et à réagir aux situations de violence économique.
2. Soutenir le CCFWE et les victimes survivantes en nommant une personne pour représenter votre établissement au sein du groupe de travail national sur les femmes dans l'économie.

LES OUTILS ET LES STRATÉGIES DONT L'AUTEUR DE VIOLENCE SE SERT:

LA VIOLENCE ÉCONOMIQUE:

retenir les documents de la victime survivante (informations bancaires, visa, passeport); l'obliger de payer le loyer ou l'hypothèque de la résidence commune; refuser de participer au remboursement de dettes qu'il l'a forcée à contracter; bloquer l'accès aux ressources économiques communes; entraver son travail ou ses études.

LES SERVICES BANCAIRES :

décider seul du choix de produits financiers communs; utiliser les comptes bancaires de la conjointe pour dissimuler des ressources financières; retirer tout l'argent des comptes communs, d'épargne ou d'économies des enfants; endetter la victime pour ses propres dépenses et les dépenses communes; se soustraire à ses obligations, laissant la victime assumer la responsabilité des produits financiers partagés.

LA MANIPULATION ET LA FRAUDE À LA LOI:

se servir des « lacunes » de la loi pour protéger ses avoirs; se mettre au chômage ou devenir travailleur autonome pour éviter de payer une pension alimentaire pour la conjointe ou les enfants; refuser de payer la pension alimentaire pour les enfants même s'il a les moyens; dissimuler ou refuser de divulguer ses revenus réels; commettre de la fraude fiscale pour éviter de respecter ses obligations financières; faire de fausses déclarations concernant sa partenaire pour toucher des prestations.



LISTE EXHAUSTIVE DES TACTIQUES DE VIOLENCE ÉCONOMIQUE

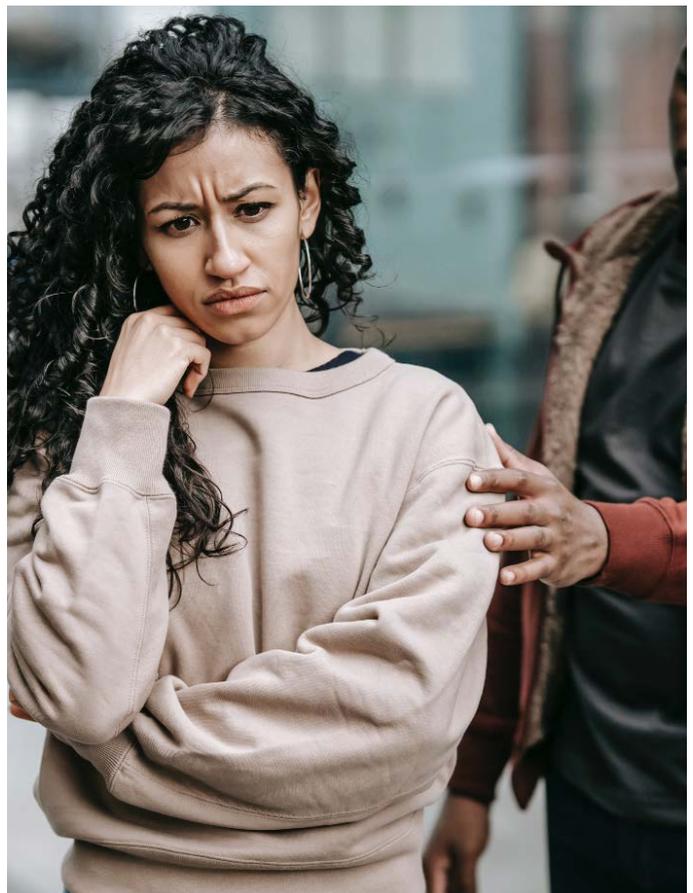
MALTRAITANCE ÉCONOMIQUE

La violence économique crée et perpétue l'instabilité économique et, par conséquent, empêche la victime de rompre la relation de maltraitance. Elle se trouve ainsi piégée et d'autant plus vulnérable aux préjudices qui en résultent. Une étude sur la maltraitance économique menée au cours de la pandémie de la COVID-19 dans la région d'Ottawa-Gatineau a révélé que 80 à 94 % des victimes survivantes se sont fait voler de l'argent par leur partenaire maltraitant, se sont retrouvées avec des dettes en leur nom ou ont vu l'argent pour leur loyer ou pour les dépenses du ménage dépensé à leur insu. Les institutions financières ont été classées comme les moins disposées à aider les victimes survivantes pendant cette période.²

Les tactiques utilisées par le partenaire maltraitant sont les suivantes :

- Entraver les efforts de la victime survivante d'avoir un compte de crédit ou de débit en l'empêchant de parler avec des représentants de la banque;
- Interdire à la victime de parler d'argent avec d'autres personnes, d'être titulaire d'un compte ou de se constituer un dossier de crédit;
- Forcer la victime à mettre des comptes à son nom, à dépenser de l'argent sur des cartes qui y sont associées, et de détruire ainsi sa solvabilité;
- Dénigrer la contribution financière de la victime survivante;
- Exclure la victime survivante des décisions financières de la famille;

- Empêcher la victime survivante d'accéder aux finances de la famille;
- Obliger la victime de demander de l'argent;
- Prendre ou voler l'argent de la victime;
- Exiger que la victime rende compte de toutes ses dépenses;
- Contrôler l'accès de la victime aux informations financières;
- Forcer la victime à signer des documents en anglais ou en français qu'elle ne comprend pas, par exemple des documents bancaires, des documents judiciaires ou des documents d'immigration.



² Chandrarajan, Niha; Bedard, Theresia; Thomas, Priya; Lucente, Gabrielle; Haileyesus, Meseret. Canadian Center for Women's Empowerment. "Access to Economic Resources of victim-survivors/Survivors of Abuse During COVID-19, National Capital Region". (Oct 2021).

CONTRÔLE ÉCONOMIQUE (CE)

Le CE désigne les comportements visant à empêcher la victime survivante d'avoir accès à ses finances ou d'en prendre connaissance, et de la priver de tout pouvoir décisionnel en matière financière ³

Les tactiques utilisées sont les suivantes:

- Contrôler et limiter l'accès de la victime aux ressources financières (prêts, crédit, etc., pour acheter une voiture par exemple);
- Surveiller les dépenses de la victime survivante;
- Retenir ou cacher de l'argent gagné en commun;
- Empêcher la victime survivante d'avoir accès à un compte bancaire;
- Mentir sur le patrimoine et les avoirs partagés.

EXPLOITATION ÉCONOMIQUE (EÉ)

L'EÉ consiste à adopter intentionnellement des comportements visant à détruire les ressources financières ou le crédit de la victime survivante.⁴

Les tactiques utilisées sont les suivantes:

- Voler de l'argent, des chèques ou des cartes bancaires;
- Ouvrir une ligne de crédit au nom de la victime ou l'utiliser sans son autorisation;
- Refuser de payer des factures ou mettre des factures au nom de la victime survivante ou de ses enfants.



³ Postmus, Judy L., Sara-Beth Plummer, and Amanda M. Stylianou. "Measuring economic abuse in the lives of survivors: Revising the Scale of Economic Abuse." *Violence against women* 22, no. 6 (2016): 692-703.; Brewster, M. P. "Sexual and Domestic Violence: Report from the Qualitative Phase from an Adolescent Centre: Implications for treatment of battered women." *Journal of the American Medical Women's Association* 50, no. 3-4 (2003): 87-93; Neville, Lucy, and Erin Sanders-McDonagh. "Preventing domestic violence and abuse: Common themes and lessons learned from west midlands' DHRs." (2015). Stylianou, Amanda Mathisen, Judy L. Postmus, and Sarah McMahon. "Measuring abusive behaviors: Is economic abuse a unique form of abuse?" *Journal of interpersonal violence* 28, no. 16 (2013): 3186-3204. VonDeLinde, Katie M. Ciorba. "How are domestic violence programs meeting the economic needs of battered women in Iowa? An assessment and recommendations." *Building Comprehensive Solutions to Domestic Violence Publication* 16 (2002). Wettersten, Kara Brita, Susan E. Rudolph, Kiri Faul, Kathleen Gallagher, Heather B. Trangsrud, Karissa Adams, Sherna Graham, and Cheryl Terrance. "Freedom Through Self-Sufficiency: A Qualitative Examination of the Impact of Domestic Violence on the Working Lives of Women in Shelter." *Journal of counseling psychology* 51, no. 4 (2004): 447.

⁴ Ibid.

À PROPOS DE NOUS

Le Centre canadien pour l'autonomisation des femmes (CCFWE) est le seul organisme canadien qui se consacre à la lutte contre la **maltraitance économique** en contexte de violence familiale par le biais de l'éducation, l'autonomisation économique, la recherche et le changement de politique.

Le CCFWE travaille en collaboration avec des organismes d'aide aux femmes, des décideurs politiques, des institutions financières et des victimes survivantes pour adopter une stratégie globale de la lutte contre la **maltraitance économique** et pour donner aux survivantes les moyens de reconstruire leur vie et de prendre le contrôle de leurs finances.

Nous avons défini une approche globale pour combler les lacunes dans les services en matière de **maltraitance économique** et pour donner aux survivantes les moyens de reconstruire leur vie et de prendre le contrôle de leurs finances. Notre travail s'appuie sur l'expérience vécue, l'analyse comparative entre les sexes plus, la prise en compte des traumatismes et les pratiques fondées sur des données probantes.

Le CCFWE a sensibilisé plus de 60 000 personnes et 125 organismes à la maltraitance économique en élaborant des outils et des politiques novatrices, en proposant des stratégies d'intervention adaptées à la culture des victimes de maltraitance économique, en apportant un soutien direct aux victimes et en plaidant en faveur d'un changement systémique.

DONNER DE L'ESPOIR. INSPIRER. CHANGER DES VIES. PARTAGEZ VOTRE HISTOIRE AUJOURD'HUI.

Vous avez une histoire à partager?

Partager son histoire est un moyen puissant d'aider d'autres victimes survivantes et de contribuer au changement de politique, au plaidoyer, à l'autonomisation économique, à l'éducation et à la sensibilisation à la **maltraitance économique**. Le CCFWE ne recueille ni ne divulgue aucun renseignement personnel comme le nom complet, l'adresse ou le courriel des victimes survivantes qui offrent leur témoignage. Les histoires soumises peuvent être partagées anonymement par le CCFWE à des fins d'éducation et de sensibilisation. Pour en savoir plus, consultez le site www.ccfwe.org



S'impliquer

Si vous souhaitez participer à notre travail :

Contactez-nous : info@ccfwe.org

Suivez-nous sur Twitter, Facebook, LinkedIn, Instagram : [@ccfwe](https://www.instagram.com/ccfwe)

Abonnez-vous à notre chaîne YouTube : [@ccfwe](https://www.youtube.com/ccfwe)

Pour en savoir plus sur la maltraitance économique, consultez notre site Web à l'adresse www.ccfwe.org.

Si vous souhaitez militer pour la justice économique au sein de votre entourage et votre collectivité, signez notre Engagement pour la lutte contre la **maltraitance économique**.

© 2022 Centre canadien pour l'autonomisation des femmes (CCFWE)

Ottawa, Canada

Février, 2023

Designed by pamelamaurocaroca.com